

Sujet : [Spam] Enquête publique site patrimoniaux saint-Raphael

De : Debize Christian

Date : 15/05/2022 14:57

Pour : sprstraphael-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Installé à Saint-Raphaël depuis trois ans dans une maison de famille construite en 1954, nous faisons un certain nombre de constats à propos de l'enquête publique que nous souhaitons partager ici.

Au préalable, nous faisons le constat de la proximité des élus locaux avec les promoteurs et le monde du BTP, ce qui se traduit par des atteintes environnementales et architecturales très préoccupantes (malgré les déclarations pro environnementales de l'actuelle municipalité). En cela, l'enquête publique arrive à point nommé, mais encore faut-il que ses enjeux soient clairs et suffisamment précis.

Ainsi, à la lecture des documents, on constate que les 445 hectares concernés, après analyse détaillée, se réduisent à un périmètre hélas beaucoup plus restreint. D'autre part, de par notre expérience en tant qu'agent du ministère de la culture, nous nous interrogeons sur cette notion de patrimoine remarquable. Qu'est ce qui la définit? Quelle sont les critères pris en compte? Ainsi, des maisons dites remarquables sont inscrites dans un environnement de voisinage qui doit être impérativement considéré et par là même protégé. Cela signifie la prise en compte de la couverture végétale qui constitue un patrimoine remarquable de Saint-Raphaël aujourd'hui menacé dans les trois zones concernées par l'enquête. Cela signifie également l'attention à porter à tout projet de démolition, de construction, en particulier d'immeubles. Cela signifie enfin qu'aucun bâtiment ne saurait être remarquable coupé de son environnement culturel historique.

En cela, des règlements de protection beaucoup plus précis et exigeants, en particulier concernant la continuité territoriale des paysages bâtis et leur intégrité doivent être élaborés d'urgence.

Nous souhaitons vivement que nos remarques puissent être prises en considération car c'est l'avenir de Saint-Raphaël souvent présentée comme ville-jardin qui est en jeu. Il serait catastrophique que les trois zones concernées subissent le sort de nombreuses communes des Alpes-Maritimes qui ont perdu cette part de leur patrimoine remarquable.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Christian DEBIZE